

Nous verserons seulement au débat, qui n'est pas fini, deux témoignages dont personne ne contestera l'autorité.

Avant que l'obligation scolaire fut établie en France, avec des résultats dont M. Georges Goyau a rendu témoignage dans son ouvrage si bien documenté *l'Ecole d'aujourd'hui*, le grand sociologue Le Play, qui voyait le travail qu'on faisait pour l'imposer aux parents, en parlait ainsi dans sa *Réforme sociale*:

"Un des projets favoris de ceux qui s'exagèrent le rôle social de l'enseignement primaire est l'établissement d'un régime où l'instruction serait obligatoire et gratuite, sous la direction de l'Etat et avec les subventions du trésor public.

"On ne saurait trop redouter, en France, la propagation de la doctrine qui impose l'obligation de l'enseignement... Le mal est déjà grand, et il serait encore aggravé par l'obligation et la gratuité de l'école. Les inconvénients dûs à ce nouvel envahissement de la vie privée par les pouvoirs publics ne seraient point compensés par les avantages qu'on a en vue. Il est manifeste que, sous notre régime communal subordonné aux bureaucraties du département et de l'Etat, l'instruction obligatoire prendrait bientôt un caractère oppressif et tracassier.

"Aucune nécessité ne nous conseille d'ailleurs de soumettre les populations à ce surcroît de dépendance. L'enseignement primaire reçoit chez nous un développement rapide, partout où les parents constatent qu'il qu'il peut rendre plus fructueux le travail de leurs enfants. Il languit, au contraire, dans les localités où cette utilité n'est point encore apparente. Les écoles surgissent spontanément, on ne saurait trop de redire, dès que les méthodes de travail réclament des ouvriers lettrés. *Les livres initiatifs et l'intérêt financier des familles seront donc, en cette matière, plus efficaces que l'obligation et la gratuité.* Enfin les contraintes scolaires, peu utiles en pratique pour les garçons, et antisociales, comme je l'expliquerai plus loin, pour les filles, seraient fort dangereuses au point de vue des principes. La religion est plus indispensable que l'instruction primaire. L'opinion publique, lorsqu'elle sera revenue sur ce point au sentiment du vrai, serait donc logiquement conduite à rendre le culte obligatoire. On serait ainsi ramené par degré aux anciens régimes sociaux qui prétendaient fonder sur les prescriptions de l'autorité le règne de la vérité et de la vertu. Les personnes qui, avec d'excellentes intentions, réclament ici le retour à la contrainte, se mettent donc en contradiction avec cet "esprit moderne" qu'elles invoquent à tout propos. Elles cèdent à un sentiment rétrograde d'autant plus dangereux, que l'intérêt à satisfaire est plus respectable." (*Réforme sociale*, ch. 47, art. 13.)

Voici maintenant un autre témoignage, non moins autorisé et non moins explicite, émis après que la loi de contrainte scolaire eût été mise en pratique en

France, celui de Taine, dans son dernier livre des *Origines de la France contemporaine*; *l'Ecole*. Ch. III. (p. 359 et seq. édit. in-12).

Après avoir dit quelques mots de la gratuité scolaire qui a précédé en France la loi de contrainte contre les parents et les enfants, gratuité qu'il qualifie d'"exaction fiscale, une nouvelle contrainte ajoutée à tant d'autres", Taine continue, parlant de l'Etat:

"Au reste, par instincts et tradition, il est naturellement enclin à multiplier les contraintes, et cette fois il ne s'en cache pas. De six à treize ans, l'instruction primaire devient obligatoire; le père est tenu de prouver que ses enfants la reçoivent, sinon à l'école publique, du moins dans une école privée ou à domicile. Pendant ces sept années elle est continue, et chaque année elle dure dix mois. L'école prend et garde l'enfant trois heures chaque matin et trois heures chaque après-midi; elle verse dans ces petites têtes tout ce que, pendant une période si longue, elle peut y verser, tout ce qu'elles peuvent contenir et au-delà : orthographe, syntaxe, analyse grammaticale et logique, préceptes de composition et de style, histoire, géographie, calcul, géométrie, dessin, notions de littérature, de politique, de droit, et finalement une morale complète, "la morale civique".

"Qu'il soit fort utile à chaque adulte de savoir lire, écrire, compter, et que, pour ce motif, l'Etat exige de chaque enfant ce minimum de connaissances, on peut ne pas désapprouver cette exigence de l'Etat; par le même motif et du même droit, il devrait, dans toutes les villes et villages des côtes, fleuves et rivières, installer, pour les riverains, des écoles de natation, et là commander à chaque garçon d'apprendre à nager."

M. Taine en vient ensuite à l'examen de l'utilité pratique de l'instruction ainsi imposée aux enfants en France : "Sur dix élèves de l'école primaire, neuf, fils ou filles de paysans et d'ouvriers, resteront dans la condition de leurs parents; la fille, adulte, fera toute sa vie, à domicile ou chez autrui, le blanchissage et la cuisine; le fils, adulte, confiné dans un métier, fera toute sa vie la même œuvre manuelle dans un atelier, dans son échoppe, sur son champ ou sur le champ d'autrui. Entre cette destinée de l'adulte et la plénitude de son instruction primaire, la disproportion est énorme; manifestement son instruction ne le prépare point à sa vie telle qu'il l'aura, mais à une autre vie, moins monotone, moins restreinte, plus cérébrale, et qui, vaguement entrevue, le dégoûtera de la sienne; du moins, elle l'en dégoûtera longtemps et à plusieurs reprises jusqu'au jour où ses acquisitions scolaires, toutes superficielles, se seront évaporées au contact de l'air ambiant et ne lui apparaîtront plus que comme des phrases vides: en France, pour un paysan ou un ouvrier ordinaire, tant mieux quand ce jour-là vient tôt.

"A tout le moins, les trois quarts de ces acquisitions sont pour lui superflues: il n'en tire profit ni pour